



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 19 janvier 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représentée par CROC B
DELPHIN Caroline représenté par MICHAUD C
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

1. PROCES VERBAL

Le procès verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

2. DELIBERATIONS

N°	DÉLIBÉRATIONS	VOTE
1	Réduction du nombre d'adjoints Le nombre d'adjoints a été fixé à 8 en juillet 2020. Suite à la démission de Mme Caroline DELPHIN du poste de 1ère adjointe, le conseil municipal décide de porter à 7 le nombre d'adjoints. Mme Caroline DELPHIN demeure conseillère municipale.	28 voix "Pour" 1 voix "Contre" de JF Poisson
2	Indemnités de fonction des élus En juillet 2020, le conseil municipal a fixé les indemnités du Maire et des adjoints respectivement à 50 % et 20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Suite à la démission de Mme Caroline DELPHIN de son poste d'adjointe, le conseil municipal décide de revoir les indemnités du Maire et des adjoints comme suit : - le Maire : 49,75 % et les 7 adjoints : 19,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique . Les indemnités des 13 conseillers délégués sont inchangés.	22 voix "Pour" 7 abstentions de C Piaulet, N Robin, V Debais, F Royer, B Sulli, JF Poisson et de B Massonneau par pouvoir
3	Transformation de postes au 1^{er} février 2021 Le conseil municipal décide de transformer un poste de rédacteur principal de 1ère classe de 30H à 35H à compter du 1er février 2021 suite à l'attribution de missions supplémentaires.	Unanimité
4	Créations de postes au 1^{er} février 2021 Le conseil municipal décide de procéder aux créations de postes suivantes au 1 ^{er} février 2021 suite à des avancements de grade pour l'année 2021 : -1 poste au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 35h - 1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 34h30 -1 poste au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 28h - 2 postes au grades d'adjoints sociaux principaux de 2ème classe à 35h	Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes au grade d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à 35h - 1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 29h - 1 poste au grade adjoint technique principal de 2ème classe à 30h -1 poste au grade adjoint technique principal de 2ème classe à 30h30 -1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 31h -1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 32h -1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 33h -1 poste au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35h - 1 poste d' ATSEM principal de 1ère classe à 35h - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35h - 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à 35 h <p>Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance .</p>	
5	<p>Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'attaché au poste de directeur général des services au sein de la Mairie à compter du 21 janvier 2021</p> <p>Le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel sur le grade d'attaché pour assurer les fonctions de directeur général des services au sein de la Mairie à compter du 21 janvier 2021 pour une durée d'un an.</p>	Unanimité
6	<p>Recrutement d'un agent contractuel sur un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (catégorie B)</p> <p>Le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel sur le grade de technicien pour assurer les missions de responsable du centre technique municipal.</p>	Unanimité
7	<p>Convention de suivi du correspondant archives avec le Centre de Gestion</p> <p>Le conseil municipal décide de signer une convention de suivi annuel du correspondant-archives avec le Centre de Gestion pour une durée de 3 ans. Le coût de la prestation est facturé 220€/an.</p>	Unanimité
8	<p>Rapport annuel 2019 du syndicat Eaux de Vienne-SIVEER sur le prix et la qualité du service eau et assainissement</p> <p>Le conseil municipal confirme avoir pris connaissance du rapport annuel 2019 du syndicat Eaux de Vienne-Siveer sur le prix et la qualité du service eau et assainissement.</p>	/
9	<p>Convention de régie publicitaire avec la société COMWEST² pour le guide pratique et le Naintré Info</p> <p>Le conseil municipal approuve la convention avec la société COMWEST² pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique pour une durée de trois ans à compter de janvier 2021.</p>	Unanimité
10	<p>Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021</p> <p>Le conseil municipal autorise M. le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 38 000€, jusqu'à l'adoption des budgets 2021.</p>	Unanimité
11	<p>Réfection de la toiture de Langevin Wallon – demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du plan de relance</p> <p>Le conseil municipal approuve les travaux de toiture de l'école Langevin Wallon d'un montant de 37 500 € HT et décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance.</p>	Unanimité
12	<p>Réfection de 2 chaufferies de l'école Anne Frank – demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du plan de relance</p> <p>Le conseil municipal approuve les travaux de rénovation des deux chaufferies de l'école Anne Frank pour un montant de 125 000 € HT et décide de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du Plan de relance.</p>	Unanimité

13	Dispositif 2S2C - Sport, santé, civisme, culture Le conseil Municipal approuve l'engagement de la collectivité dans le dispositif «2S2C» et décide de signer une convention avec l'Education Nationale pour l'année scolaire 2020/2021. La collectivité reçoit une prise en charge financière de l'État qui s'élève à 110 euros par groupe de 15 élèves accueillis et par jour complet.	Unanimité
14	Presbytère 1 rue Louise Michel – résiliation du bail d'habitation Le conseil municipal approuve la résiliation du bail d'habitation conclu entre la Commune et l'association diocésaine pour la maison située 1 rue Louise Michel à compter du 31 juillet 2021.	Unanimité
15	Dénomination de voies et chemins ruraux Le conseil municipal approuve la dénomination des nouvelles voies communales comme suit : - chemin des Prés de Naintré - rue de la Glandée - chemin des Conifères - rue des Barres - rue de la Pointe du Chêne - rue de la Gare de Nerpuuy	Unanimité
16	Bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées au cours de l'année 2020 Le conseil municipal approuve les cessions 2020 suivantes : => 9 cessions sur le budget de la ZAC de la Marmoure, pour une superficie de 4 380 m ² et un montant de 238 050,70 € HT; => 3 cessions pour une superficie de 476 m ² et un montant de 22 848 € HT sur le budget principal de la commune.	Unanimité
17	Partenariat entre la fondation SOREGIES et la commune de Naintré – signature d'une convention La commune a postulé à l'appel à projet SOREGIES PATRIMOINE dans le cadre de son projet de reprise de 3 panneaux d'un vitrail de l'Église. La commune a obtenu une subvention de 4 600 € pour un montant prévisionnel des travaux de 11 040 € TTC. Le conseil municipal approuve la convention de partenariat avec la fondation SOREGIES.	Unanimité
18	Local commercial situé à Domine- résiliation du bail commercial Le conseil municipal approuve la résiliation du bail commercial conclu entre la Commune et la société TEC SYSTEM à compter du 30 juin 2021 pour un bâtiment situé rue Camille Pagé.	Unanimité

3. DECISIONS DU MAIRE

Concessions de cimetièrè :

En 2020 :

DECISION N°26 du 16 décembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 50 ans (cavurne) pour un montant de 230 €.

DECISION N°27 du 17 décembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 50 ans (cavurne) pour un montant de 330 €.

DECISION N°28 du 17 décembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 50 ans (cavurne) pour un montant de 330 €.

DECISION N°29 du 30 décembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 50 ans pour un montant de 230 €.

En 2021 :

DECISION N°1 du 4 janvier 2021 - Délivrance d'une concession temporaire de 30 ans (cavurne) pour un montant de 200 €.

DECISION N°2 du 5 janvier 2021 - Délivrance d'une concession temporaire de 50 ans (cavurne) pour un montant de 270 €.